

une contribution sur le profit que vous réalisez, au-dessus d'un certain pourcentage, en tenant compte cependant de vos dépenses en taxes, etc., sur le terrain, pour le temps que vous l'avez eu. Le raisonnement est celui-ci: puisque votre terrain a augmenté en valeur et en importance, par suite du progrès et du développement de votre ville, et sans aucun effort de votre part, il n'est que juste que la ville elle-même — c'est-à-dire vos concitoyens en général — reçoive une part de cette valeur accrue. Dans la mise en application de cette taxe en Angleterre, on alloue un profit de 10%, de sorte que la contribution n'est perçue que sur les profits additionnels. Je suppose par exemple que vous vendez une propriété que vous avez au prix de, ou qui a été évaluée au prix de \$100,000, et pour laquelle vous recevez \$150,000, votre profit serait naturellement de \$50,000. La taxe ne vous serait cependant imposée que sur les \$50,000, puisque l'on vous accorderait tout d'abord un profit net de 10%, c'est-à-dire, dans le présent cas, de \$5,000, à part que l'on tiendrait compte des taxes que vous avez payées sur cette propriété. En Angleterre, on impose une taxe de 20% sur la balance des profits. L'on se propose de faire l'essai de cette innovation à Montréal, en fixant cette taxe d'accroissement à 21,2% seulement, sur la valeur accrue, ce qui semble raisonnablement bas, attendu que la valeur que le terrain a atteinte, est due en réalité aux améliorations faites par la Ville ou à l'accroissement et la prospérité de sa population, et qu'elle devrait, par conséquent, contribuer de quelque façon à adoucir le sort des citoyens en général.

Une autre source de revenus dont pourrait bénéficier Montréal pourrait venir des terrains que la ville a acquis pour des fins d'expropriations, élargissement de rues, etc. En Europe, c'est la coutume d'accorder un bail emphy-

téotique, couvrant une période de 50 à 99 années, ce qui aiderait encore au progrès de notre population.

Toutes ces questions doivent être réglées immédiatement et soumises à l'approbation de la Législature, dès la prochaine session, si nous voulons bénéficier de ces réformes dans le cours de l'année prochaine.

Je suis sûr que les citoyens de Montréal qui m'ont honoré de leur mandat, au mois d'avril dernier, s'attendent à ce que je profite de l'occasion qui m'est offerte de leur définir ma position sur les graves questions qui ont été débattues par nos administrateurs, durant les derniers six mois. Je suis sûr qu'ils voudront savoir quels sont les motifs qui me font agir, particulièrement en ce qui concerne l'une des questions les plus discutées, je veux parler de celle qui a trait à un renouvellement de franchise pour le tramway.

Je les énumérerai, non pas tant pour défendre l'attitude que j'ai prise, que pour élucider certains points qui peuvent ne point vous paraître clair, et pour démontrer qu'en tout temps, j'ai été conséquent avec les promesses d'avant les élections.

Ce que j'ai promis

J'ai déclaré, avant mon élection, que je servirais le peuple honnêtement et sans crainte, que je ne me laisserais ni guider ni influencer par les écrits de certains journaux dont le but est de soulever les préjugés populaires, et que je ferais ce que je considère être mon devoir vis-à-vis le peuple, lors même que mes actions augmenteraient ou diminueraient ma popularité.

A ce propos, je pourrais faire remarquer que trop souvent les représentants du peuple se laissent entraîner, dans leurs décisions, par des sentiments de popularité, plutôt qu'ils se laissent guider par l'aspect impartial d'une ques-